



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais medicaux

Question orale n° 201

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur les difficultes que rencontrent des invalides, des handicapes, de grands malades - certains atteints du SIDA - qui sont soignes a domicile. En effet, une partie du materiel medical necessaire aux perfuses n'est pas rembourse par la securite sociale alors que ces malades, pris en charge a 100 p. 100, ont un besoin vital de ces soins et que leurs revenus sont souvent reduits du fait de l'arret de leur activite professionnelle. Tous ces soins a domicile coutent cependant moins cher a la collectivite qu'une journee d'hospitalisation. Il lui demande en consequence les mesures qu'il entend prendre d'urgence pour que cette injustice grave soit reparee.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 201

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6245

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6375

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993